

2A
Commission relative à la Convention
franco-suisse, en vue d'assurer la
fréquentation des écoles primaires.

(nommé le 8 Juin 1888)

M. M.

1 ^{er}	Bureau	-	Chalamet
2 ^e	"	Rapporteur	Fouche de Careil rapporteur
3 ^e	"		Scherer
4 ^e	"		de Casabianca
5 ^e	"		Kugnet
6 ^e	"	Secrétaire	Gauliat secrétaire
7 ^e	"	Président	Parent Président
8 ^e	"		Chammontel
9 ^e	"		Morellet



Le 8 Juin 1888 s'est réunie dans le local du 3^{ème} bureau la Commission relative à la Convention franco-suisse en vue d'apprécier la fréquentation des écoles primaires.

Sont présents: M. M. Morelles, Carabrea, Hugues, Chacumantel, Sorel, Foules de Corail, Chalameil, Saulier. M. Scher n'est pas venu au moment de l'appel, mais il assiste à la séance.

M. Chalameil Commissaire du 1^{er} bureau;

M. Foules de Corail, Commissaire du 2^{ème} bureau, ne se trouvant pas dans le bureau au moment où l'on discute l'objet qui peut être l'objet de l'absence au travail par un grand nombre de jours, mais il y a l'égard de la Convention

M. Chalameil Commissaire du 4^{ème} bureau a eu à donner son approbation à la Convention indiquée comme étant la base de la proposition à l'égard de ce point.

M. Scher Commissaire du 3^{ème} bureau, a été nommé pour opposer.

M. Hugues Commissaire du 5^{ème} bureau a été nommé pour opposer. Cependant il est absent du bureau que l'objet de cette Convention pourrait être du genre, si pareille Convention pouvait être demandée par les autres pays, notamment par l'Allemagne.

M. Saulier Commissaire du 6^{ème} bureau, a été nommé pour opposer.

M. Sorel Commissaire du 7^{ème} bureau. — id — N'est chargé toutefois de contrôler le travail qui est en cours.

M. Chacumantel Commissaire du 8^{ème} bureau. — a été nommé pour opposer.

M. Morelles Commissaire du 9^{ème} bureau — a été nommé pour le bureau de demander dans le rapport un passage de préférence pour le travail opposé par le gouvernement à savoir le kind de projet de Convention. Mais sur ce point on s'est opposé sur la pénalité édictée à l'égard de la parenté pour le cas où l'on n'aurait pas obtenu le résultat voulu également de classement.

Plusieurs questions sont mises en discussion: Le Ministre des Aff. ext. veut-il que l'on donne des explications à la Commission ou bien n'ayant rien à rapporter qui se mette en rapport avec le Ministre?

Après discussion M. Foules de Corail est nommé rapporteur sur le travail de la Commission tout le monde est d'accord sur la question de l'instruction primaire en Suisse.

La Commission se sépare au samedi 29 Juin, 2h.

P. Morelles

M. Sorel

Le 9 Juin mil huit cent quatre
vingt huit la Commission s'est
réunie à 8 heures dans le local du
deuxième bureau, sous la présidence
de M. Parrot.

M. M. Pauliat et Herguet, absents,
sont excusés. M. Novellat remplace M. Pauliat comme secrétaire.

M. le Rapporteur communique
à la Commission des renseignements
sur la législation scolaire des différents
Cantons de la Suisse.

Il rappelle diverses conventions
diplomatiques antérieures entre la France
et la Suisse dont la convention projetée
ne serait que le développement naturel,
sans que cependant le projet de convention
en soit la conséquence nécessaire.

Deux membres de la Commission
font remarquer que l'obligation en
Suisse, dans plusieurs Cantons, est
imposée sous un sanction beaucoup
plus sévère qu'en France et que
l'effet de la Convention serait ainsi
d'aboutir à frapper, par le fait
même de la Convention consentie
par la France, certains maternels
rendant en Suisse de peines beaucoup
plus sévères que celles dont ils sont
pourvus en France par les mêmes
faits dans notre pays -
L'un d'eux se demandait comment on la
Convention ne pouvait pas avoir

Des conséquences à redouter dans
certains égards, dans les relations
ultérieures de la France avec d'autres
nations

L'approbation de la convention,
même aux voix, est adoptée par
la majorité de la Commission.

Le Président
Warenz

Le secrétaire
H. Muley

Le 11 juin La Commission s'est réunie à l'effet de discuter le rapport de
M. Fouché de Caen, et de statuer à son sujet. M. Chalant a été nommé rapporteur.

Le procès verbal est lu par M. Fouché de Caen.

M. le Ministre des affaires étrangères a été invité à se présenter à la séance du 11.

M. Fouché de Caen a lu son rapport.

Après la lecture du rapport de M. Chalant, M. le Ministre a pris la parole. Comme la fin partie de son rapport, il a dit que si l'on
de ce rapport de tout point satisfait, et de son contenu satisfait.

M. de Caen a fait un discours de remerciement. Il a dit qu'il n'a rien de plus à dire sur ce rapport, et qu'il se retire.

Le rapport est adopté avec félicitation par la Commission, et par M. de Caen pour son beau travail.

Le Secrétaire
Warenz